

République Française
Département Cher
Commune de LIMEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES
Le : 27/11/2025
Et
Publication sur le site
<http://limeux-berry.fr>

L'an 2025, le 24 Novembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2025.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : MOREL Angélique, PAIRAUT Elodie, MM : FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe

Excusé(s) : Mmes : DELAGE Elodie, KUBLER Sylvia, M. ROTINAT Julien
Absent(s) : M. BEUGIN-FLEURANT Bastien



A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

14_2025 – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Maire expose,
La Communauté de communes envisage la rédaction du projet éducatif Territorial (PDET),

Vu la proposition de convention établie par l'Association LES FRANCAS DU CHER

Considérant la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 qui prévoit que le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce PDET est signé entre les collectivités et la communauté de communauté Cœur de Berry, les représentants de l'Etat et les acteurs éducatifs locaux. Il est ensuite suivi par un comité de pilotage composé des signataires.

Le PDET :

- Constitue un facteur d'attractivité pour les familles : le bien vivre en Cœur de Berry
- Donne un sens à l'action éducative, l'organise, l'interroge, la révise, l'évalue et la remplace dans un contexte mouvant, en lien avec l'actualité pour lui donner toute son efficacité
- Favorise la co-éducation et la continuité éducative entre les

micro-crèches, les écoles, les accueils périscolaires et de loisirs ainsi que l'accueil jeunes.

- Engendre des financements de l'Etat
- Permet l'assouplissement réglementaire (taux d'encadrement desserrés, inclusion d'intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement)
- Favorise la dynamique culturelle, sportive, citoyenne et la vie associative

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Que la commune de Limeux s'engage en faveur du PEDT porté par la communauté de communes Cœur de Berry.
- Que la durée du présent PEDT est de 3 ans.
- Que deux comités de pilotage auront lieu tous les ans.
- Que les actions du présent PEDT devront être effectives et mises en place durant les 3 années du Projet.

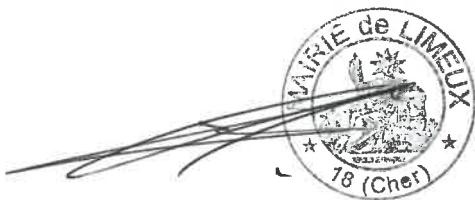
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/11/2025

Le Maire
Julien YVON



Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 27/11/2025